

## Fiche de données de sécurité DISTAC WELD



Fiche de   données de sécurité datée du 27/6/2015, Révision 3.7.1

---

**SECTION 1** : Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

- 1.1 Identifiant du produit  
Identification de la préparation :  
Nom commercial : DISTAC WELD  
Code commercial : 10610/04W
- 1.2. les utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et les utilisations déconseillées  
Utilisation recommandée :  
Adhésif de soudage (aérosol)
- 1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité  
Fournisseur :  
Gala Gar – Jaime Ferrán, 19 – 50014 Zaragoza, España tel n. +34 976 47 34 10
- Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité :  
info@galagar.com
- 1.4 Téléphone d'urgence  
Gala Gar - tél. +34 976 47 34 10 Lun-Ven 07:00 - 15:00

---

### SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange  
Critères Règlement CE 1272/2008 (Classification, étiquetage et emballage) :  
Danger, Aérosols 1, Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater s'il est chauffé.
- Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation de la peau.
- Aquatic Chronic 3, Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.
- Effets physico-chimiques nocifs pour la santé humaine et l'environnement :  
Aucun autre risque
- 2.2 Éléments d'étiquetage  
Symboles :

- Danger
- Informations sur les risques :  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H315 Provoque une irritation de la peau.  
H412 Nocif à long terme pour la vie aquatique.
- Conseil prudentiel :  
P102 Conserver hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation.  
P251 Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.  
P261 Éviter de respirer les aérosols.  
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.  
P410+P412 Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C/122°F.  
P501 Éliminer le produit/récipient conformément à la réglementation.
- Dispositions particulières :  
Aucune responsabilité ne sera attribuée pour les dommages résultant d'une utilisation inappropriée du produit.
- Dispositions spéciales conformément à l'annexe XVII du règlement REACH et à ses modifications ultérieures :  
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- 2.3 Autres risques  
Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune
- Autres risques :  
Aucun autre risque

## Fiche de données de sécurité

### DISTAC WELD



#### SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

- 3.1 Substances  
N.A.
- 3.2 Mélanges  
Composants dangereux selon le règlement CLP et leur classification :  
>= 60% - < 70% hydrocarbures, C3-4  
N° REACH : 01-2119486557-22, Numéro d'index : 649-199-00-1, CAS : 68476-40-4, EC : 270-681-9  
substance dont la limite d'exposition sur le lieu de travail est fixée par la Communauté
- 2.5 Presse. Gaz H280
- 2.2/1 Flam. Gaz 1 H220
- Note K\*
- >= 15% - < 20% Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane  
N° REACH : 01-2119484651-34, CE : 931-254-9
- 2.6/2 Flam. Liq. 2 H225
- 3.10/1 Tox. asp. 1 H304
- 3.2/2 Irrit. cutanée 2 H315
- 3.8/3 STOT SE 3 H336
- 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411

Le texte intégral des phrases H figure à la section 16 de la fiche.

#### SECTION 4 : Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours  
En cas de contact avec la peau :  
Laver soigneusement avec de l'eau et du savon.
- En cas de contact avec les yeux :  
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
- En cas d'ingestion :  
N.A. comme pour la préparation d'aérosols.
- En cas d'inhalation :  
Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés  
Aucun
- 4.3 Indication des soins médicaux et des traitements spéciaux à administrer immédiatement  
Traitement : aucun

#### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Extincteur à CO2 ou à poudre.  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :  
Aucune en particulier.
- 5.2 Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit une fumée épaisse.
- 5.3 Recommandations pour le personnel de lutte contre l'incendie  
Utiliser un équipement respiratoire approprié.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre le feu. Ne pas rejeter dans les égouts.  
Si cela est possible du point de vue de la sécurité, retirer immédiatement de la zone les conteneurs non endommagés.

#### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## Fiche de données de sécurité

### DISTAC WELD

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Utiliser des équipements de protection individuelle.  
Éliminer toutes les sources d'inflammation.  
Emmener les gens dans un endroit sûr.  
Se référer aux mesures de protection énoncées aux points 7 et 8.
- 6.2 Précautions environnementales  
Empêcher le produit de pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.  
Conserver l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.  
Matériau de collecte approprié : matériau absorbant, matière organique, sable
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à grande eau.
- Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

#### SECTION 7 : Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre  
Bidons pressurisés. Ne pas percer ou brûler après utilisation. Ne pas utiliser en présence de feu ou d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation de vapeurs et de brouillards.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger ou boire pendant le travail.  
Voir également la section 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les incompatibilités éventuelles  
Tenir à l'écart des flammes nues, des étincelles et des sources de chaleur. Éviter l'exposition directe à la lumière du soleil.  
Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.  
Sujets incompatibles :  
Voir également le paragraphe 10.  
Indications pour les locaux :  
Frais et suffisamment ventilés.
- 7.3 Utilisations finales spécifiques  
Pas d'utilisation particulière

---

#### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle  
hydrocarbures, C3-4 - CAS : 68476-40-4  
TLV TWA - 1000 ppm (2400mg/m3)  
TLV STEL - 4000 ppm (9600mg/m3)  
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane  
TLV TWA - 1200 mg/m3
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane  
Consommateur : 1301 mg/kg - Exposition : Voie orale humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Notes : p.c./jour  
Travailleur industriel : 13964 19141.03 - Consommateur : 1377 mg/kg - Exposition : Dermique humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Notes : pc/jour  
Travailleur industriel : 5306 19141.03 - Consommateur : 1137 19141.03 - Exposition : Par inhalation humaine - Fréquence : Effets systémiques à long terme - Notes : p.c./jour
- Valeurs limites d'exposition PNEC  
N.A.
- Contrôle de l'exposition  
Protection des yeux :  
Porter des lunettes de sécurité avec écran latéral EN 166. Si l'exposition aux vapeurs provoque une irritation des yeux, porter un masque à gaz intégral.
- Protection de la peau :  
En cas de contact bref, aucune protection n'est nécessaire, si ce n'est le port de vêtements propres et couvrants. En cas de contact prolongé ou répété, porter des vêtements de protection imperméables à ce matériau. Le choix d'une protection spécifique telle qu'une visière de protection, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison complète dépend du type d'opération.

## Fiche de données de sécurité

### DISTAC WELD

#### Protection des mains :

Lors d'une manipulation normale, aucune protection particulière n'est nécessaire. En cas de contact continu, protéger les mains avec des gants résistants aux solvants (PVC, PE, néoprène, pas de caoutchouc naturel).

#### Protection respiratoire :

Les niveaux de concentration dans l'air doivent être maintenus en dessous des limites d'exposition. Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire pour certaines opérations, utiliser un masque à gaz avec un filtre homologué. Type de filtre EN 141.

#### Risques thermiques :

Les bombes aérosols, si elles sont surchauffées, se déforment, explosent et peuvent être jetées très loin.

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Aérer suffisamment les locaux où le produit est manipulé et/ou stocké. N'utiliser qu'en présence d'une ventilation adéquate. Une ventilation localisée peut être nécessaire pour certaines opérations. Utiliser un équipement technique pour maintenir la concentration dans l'air en dessous de la limite d'exposition ou des directives.

---

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Aspect et couleur :	Récipients sous pression et gaz liquéfiés
Odeur :	caractéristique
Seuil olfactif:	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammabilité solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion:	N.A.
Densité de vapeur:	2
Point d'éclair (fp)	:< 0 ° C
Taux d'évaporation:	N.A.
Pression de vapeur :	3-5 bar
Densité relative:	N.A.
Solubilité dans l'eau :	insoluble
Solubilité dans l'huile:	oui
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-inflammation	: > 400°C
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés oxydantes:	N.A.

#### 9.2 Informations complémentaires

Miscibilité:	N.A.
Solubilité dans les lipides:	N.A.
Conductivité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N. A.

---

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

#### 10.4 Conditions à éviter

Éviter l'exposition au soleil, la surchauffe et les températures > 50°C. Tenir à l'écart des agents oxydants.

#### 10.5 Matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec des substances oxydantes. Le produit peut s'enflammer.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le mélange :

## Fiche de données de sécurité

### DISTAC WELD

N.A.

Informations toxicologiques sur les principales substances présentes dans le mélange :

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

(a) toxicité aiguë :

Test : LC50 - Voie : Inhalation - Espèce : Rat > 20 mg/l - Durée : 4h

Test : LD50 - Voie : orale - Espèce : Rat > 5000 mg/kg

Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 3000 mg/kg

Sauf indication contraire, les données requises par le règlement 453/2010/CE ci-dessous sont à considérer comme N.A. :

(a) toxicité aiguë ;

(b) corrosion ou irritation de la peau ;

(c) des lésions oculaires graves ou une irritation ;

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;

(e) mutagénicité pour les cellules germinales ;

(f) cancérogénicité ;

(g) toxicité pour la reproduction ;

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique ;

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée ;

(j) risque d'aspiration.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Utiliser avec des techniques de travail appropriées, en évitant la dispersion du produit dans l'environnement.

NE CONTIENT PAS DE CHLOROFLUOROCARBONES.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane

(a) Toxicité aquatique aiguë :

Paramètre : LC50 - Espèce : Poisson = 55 mg/l - Durée h. : 72 - Notes : Pseudokirchneriella subcapitata

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucun

N.A.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4 Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvBm

Substances vPvB : Aucune - Substances PBT : Aucune

### 12.6 Autres effets indésirables

Aucun

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Acheminer vers des installations d'élimination agréées ou incinérer dans des conditions contrôlées. Opérer conformément aux réglementations locales et nationales.

Code du catalogue européen des déchets :

Les aérosols utilisés comme déchets ménagers sont exclus de l'application de cette disposition. Pour l'activité industrielle, les aérosols usagés à usage professionnel peuvent être classés comme : 15:01:10 : Emballages contenant des traces de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Numéro ADR-UN : 1950

Numéro IATA-UN : 1950

Numéro IMDG-UN: 1950

### 14.2 Désignation officielle de transport des Nations Unies

Désignation ADR pour le transport : AEROSOLS, inflammable

Nom technique IATA : AEROSOLS, Flammable

IMDG - Nom technique : AÉROSOLS

Quantité limitée : max 1000ml La masse brute totale de l'emballage ne doit pas dépasser 30 kg LQ2

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Road: 2, 5F

## Fiche de données de sécurité

### DISTAC WELD

Étiquetage ADR	: <UN1950 AEROSOLS>.
Classe IATA :	2.1
Étiquetage IATA	: <UN1950 AEROSOLS>.
Classe IMDG:	2
14.4 Groupe d'emballage	
14.5. Risques environnementaux	
Polluant marin:	Non
14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs	
IMDG - Nom technique :	AÉROSOLS
Quantité limitée : max. 1000ml	La masse brute totale de l'emballage ne doit pas dépasser 30 kg LQ2
IMDG-EMS:	F-D
IMDG-MFAG:	S-U
14.7. transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol 73/78 et au recueil IBC	
N.A.	

### SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. les réglementations et la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)  
Dir. 98/24/CE (Risques liés aux agents chimiques sur le lieu de travail)  
Dir. 2000/39/CE (Valeurs limites d'exposition professionnelle)  
Dir. 2006/8/CE  
Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) no. 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) no. 758/2013, Règlement (UE) n. 453/2010 (Annexe I)  
Règlement (UE) n. 286/2011 (ATP 2 CLP), Règlement (UE) n. 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (UE) n. 487/2013 (ATP 4 CLP), Règlement (UE) n. 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (UE) n. 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues, conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et aux modifications ultérieures : Aucune

Le cas échéant, il convient de se référer aux règlements suivants :

Directive 2003/105/CEE ("Activités liées aux risques d'accidents majeurs") et ses modifications ultérieures.  
Règlement (CE) n° 648/2004 (détergents).  
1999/13/CE (directive sur les COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/CE (Seveso) et 96/82/CE (Seveso II) : N.D.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

### SECTION 16 : Autres informations

Texte des phrases utilisées dans le paragraphe 3 :

H280 Contient du gaz sous pression ; danger d'explosion en cas d'échauffement.  
H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs hautement inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation de la peau.  
H336 Peut provoquer des somnolences ou des vertiges.  
H411 Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables,

Classification des substances conformément au règlement 1272/2008/CE (CLP-GHS) et à l'ATP qui en découle, ainsi qu'au règlement 790/2009/CE. Fiche de données de sécurité préparée conformément aux règlements 1907/2006/CE et 453/2010 REACH/CE.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Réseau de données et d'informations sur les produits chimiques dans l'environnement - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes  
PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS de SAX - Huitième édition - Van Nostrand Reinold  
CCNL - Allegato 1

Indiquer les bibliographies complémentaires consultées

Les informations données ici sont basées sur nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Elles se réfèrent exclusivement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualités particulières.

L'utilisateur doit s'assurer de l'adéquation et de l'exactitude de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il fait du produit.

## Fiche de données de sécurité

### DISTAC WELD

Cette fiche annule et remplace toutes les éditions précédentes.

ADR :	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS :	Chemical Abstracts Service (de l'American Chemical Society).
CLP :	Classification, étiquetage, emballage.
DNEL :	Niveau sans effet dérivé.
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO :	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
SGH :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA :	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR :	Normes appliquées aux marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien (IATA).
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale.
OACI-TI :	Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG :	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI :	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt :	Coefficient d'explosion.
CL50 :	Concentration létale pour 50 % de la population exposée.
LD50 :	Dose létale pour 50 % de la population exposée.
LTE :	Exposition à long terme.
PNEC :	Concentration prévue sans effet.
RID :	Règles concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses.
STE :	Exposition à court terme.
STEL :	Niveau d'exposition à court terme.
STOT :	Toxicité pour certains organes cibles.
TLV :	Valeur limite du seuil.
TWATLV :	Valeur limite pour la moyenne pondérée dans le temps de 8 heures par jour (norme ACGIH).
WGK :	Classe de danger pour l'eau (Allemagne).